SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LUXXCITÉ

Assemblée extraordinaire des membres du Conseil d'administration du SDC Luxxcité 20 juin 2023

RÉSOLUTION 2023-2024 012 Renflouement du Fonds de roulement

Attendu que le Syndicat de copropriété Luxxcité a adopté le budget 2023-2024 en y incluant une somme de 17 200 $ à titre de Fonds de roulement;

Attendu que la nouvelle étude du Fonds de prévoyance présentée par la firme Cossette et Touchette, basée sur les renseignements financiers mis à jour selon les plus récentes données financières, ajuste à la baisse les contributions annuelles requises;

Attendu que selon cette nouvelle étude, le trop-perçu mensuel par le Syndicat de copropriété Luxxcité représente une somme de 8279,00 $ à compter du 1er juin 2023;

Attendu que le Syndicat de copropriété Luxxcité connait un manque de liquidités en début d'exercice financier 2023-2024, retardant ainsi la réalisation de travaux requis;

En conséquence,

Il est **PROPOSÉ** par : Richard Tanguay

Et **APPUYÉ** par : Denis Lagueux

D'AUTORISER *le comité exécutif à utiliser le trop-perçu des mois de juin, juillet et août 2023 afin de renflouer le Fonds de roulement, lequel Fonds de roulement sera désormais établi sur une base annuelle à un montant approximatif de 45 000 $;*

DE PROCÉDER *à compter du 1er septembre 2023 à un ajustement des quotes-parts mensuelles requises des diverses phases sur la base des contributions au Fonds de prévoyance prévues dans l'étude révisée de Cossette & Touchette;*

Proposition adoptée à l'unanimité.